



ANALYSE DE LA SITUATION DE LA
SANTÉ ANIMALE DANS LES
MEMBRES DE LA RÉGION EN 2021
ET 2022

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,
Lina Awada, Natalja Lambergeon, Peter Melens et Paolo Tizzani

22/09/2022

ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SANTÉ ANIMALE DANS LES MEMBRES DE LA RÉGION EN 2021 ET 2022

30^e Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe

Catane, Sicile, Italie, 3-7 octobre 2022

*Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,
Lina Awada, Natalja Lambergeon, Peter Melens et Paolo Tizzani*

Le présent rapport présente une synthèse de la situation zoonositaire de la Région Europe pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 juillet 2022. Ce rapport sur la situation de la santé animale repose sur les informations transmises à l'OMSA par 56 pays et territoires¹ de la Région Europe par l'intermédiaire du Système mondial d'information zoonositaire (WAHIS) et inclut : i) les rapports des Membres de l'OMSA dans la Région ; ii) un résumé concernant les cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux notifiés à l'OMSA dans la Région ; iii) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) ; iv) une synthèse de la situation dans la Région concernant l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) ; et v) une mise à jour sur WAHIS et l'interconnexion avec ADIS. Ce rapport a pour objectif de décrire la situation zoonositaire dans la région pour les maladies sélectionnées sur la base des données communiquées par les Membres. Même si ces données comportent certaines limites, car elles sont parfois incomplètes ou présentent des différences de granularité (en fonction du pays), elles constituent les informations officielles de référence sur la santé animale transmises par les Services vétérinaires, qui utilisent un modèle et un format de données standard.

i. Rapports des Membres dans la Région Europe

Conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, les Membres sont tenus de transmettre des rapports semestriels concernant l'absence ou la présence ainsi que l'évolution des maladies listées et des informations sur l'importance épidémiologique aux autres Membres. La Figure 1 présente le nombre de pays et territoires dans la région ayant transmis leurs rapports semestriels à l'OMSA, par semestre. Pour la période allant de 2005 à 2019, ce nombre s'élève en moyenne à 49 pour les maladies des animaux terrestres et 47 pour les maladies des animaux aquatiques. Ces chiffres ont ensuite chuté en 2020, 2021 et 2022 en raison des délais de notification plus longs. En effet, dans le cadre du passage de la version précédente de WAHIS à la nouvelle version en 2021, l'OMSA a demandé à ses Membres de suspendre provisoirement l'envoi des rapports semestriels à compter de juin 2020. Même si la communication de ces rapports a repris en mars 2021, les perturbations engendrées par la pandémie de COVID-19 ont allongé, de manière compréhensible, les délais de notification pour 2020 et 2021.

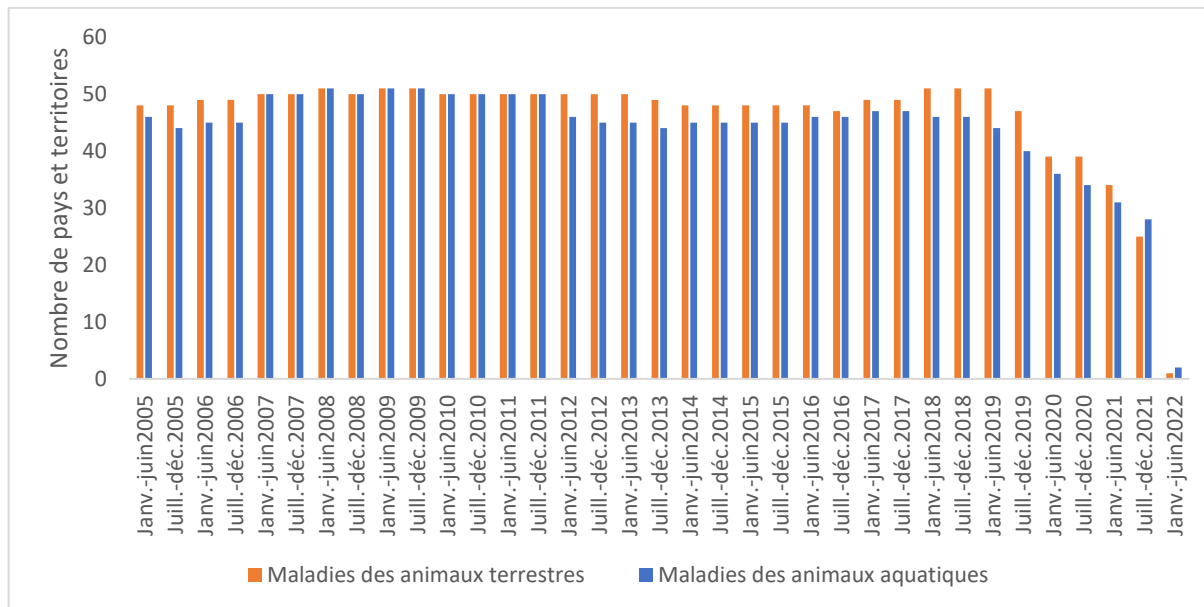
Pour le premier semestre 2020, le temps mis par l'OMSA pour recueillir les rapports de la moitié des pays et territoires de la région après la fin du semestre s'élevait à 1 an et 4 mois pour les maladies des animaux terrestres et 1,5 an pour les maladies des animaux aquatiques. Ces chiffres sont ensuite passés respectivement à 11 mois et 1 an pour le second semestre 2020 et 7 mois et 8 mois pour le premier semestre 2021 (Tableau 1).

¹ Ce nombre inclut les 53 Membres de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe ainsi que Ceuta, les Îles Féroé et Melilla.

Tableau 1. Délai (en mois) entre la fin d'un semestre et la communication des rapports semestriels de la moitié des pays et territoires dans la Région Europe, par rapport terrestre (« Terra ») et rapport aquatique (« Aqua »)

Année	Semestre	Terra (mois)	Aqua (mois)
2020	1 ^{er}	16	18
2020	2 ^d	11	12
2021	1 ^{er}	7	8

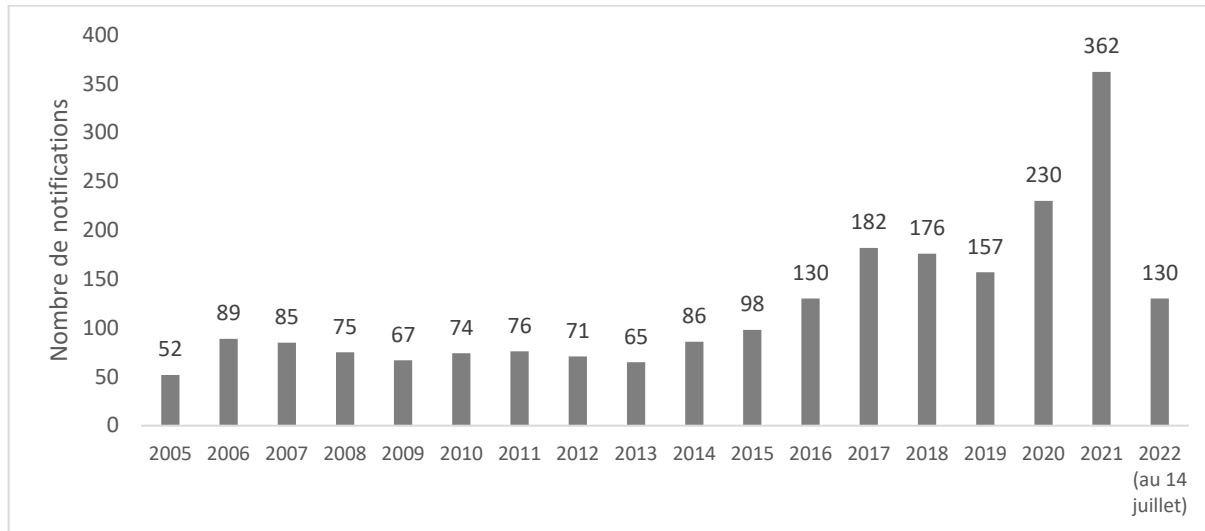
Au 14 juillet 2022, près de 7 mois après la fin du second semestre 2021, l'OMSA avait reçu les rapports sur les maladies des animaux terrestres de moins de la moitié des pays et territoires en Europe. Ce seuil a été atteint pour les maladies des animaux aquatiques 6 mois après la fin du semestre. À titre de comparaison, le délai d'envoi de la moitié des rapports de la Région Europe pour le premier semestre 2018 était de 4 mois pour les maladies des animaux terrestres et de 3 mois pour les maladies des animaux aquatiques. Au 14 juillet 2022, ces délais s'étaient progressivement améliorés depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS en mars 2021 sans toutefois retrouver le même niveau qu'avant la pandémie.

Figure 1. Évolution du nombre de pays et territoires de la Région Europe ayant transmis leur rapport semestriel, par type d'animal et par semestre, entre 2005 et le premier semestre 2022 (rapports reçus par l'OMSA au 14 juillet 2022)

Conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, les Membres sont également tenus d'envoyer une notification au Siège dans les 24 heures pour tout événement décrit à l'Article 1.1.3. concernant les maladies de la Liste. La Figure 2 présente le nombre de notifications immédiates transmises chaque année pour les maladies listées par les pays et territoires dans la région. Le nombre de notifications envoyées en 2021 était supérieur à toutes les années précédentes, en raison des foyers d'IAHP et de PPA.

Pour les notifications transmises en 2021 et 2022 (jusqu'au 14 juillet), le délai entre la confirmation de l'événement par les autorités nationales et sa notification à l'OMSA a été calculé. Le délai médian s'élevait à 4 jours. En ce qui concerne le délai d'envoi, aucune différence significative n'a été observée entre les types d'animaux (aquatiques ou terrestres) ou en fonction des motifs de la notification (respectivement selon le test de la somme des rangs de Wilcoxon [valeur $p = 0,83$] et le test de Kruskal-Wallis [valeur $p = 0,21$]).

Figure 2. Évolution du nombre de notifications immédiates transmises pour les maladies listées par les pays et territoires en Europe entre 2005 et 2022 (au 14 juillet)



Enfin, conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, à la suite de toute notification immédiate, les Membres sont tenus d'envoyer un rapport de suivi hebdomadaire afin de fournir des informations complémentaires sur l'évolution de l'événement ayant motivé la notification. La communication de ces rapports de suivi doit se poursuivre jusqu'à l'éradication de la maladie ou à une stabilisation suffisante de la situation, permettant aux Membres de remplir leurs obligations à cet égard au moyen des rapports semestriels. Au 14 juillet 2022, 165 événements en cours dans les pays et territoires européens pour les maladies de la Liste étaient enregistrés dans WAHIS. Pour chaque événement, le temps écoulé depuis la communication du dernier rapport a été calculé, le délai médian étant de 68 jours. Pour plusieurs événements, ce dernier envoi remontait à plus de 3 ans avant la date de référence.

Résumé

Pour la période allant de 2005 à 2019, le nombre de pays et territoires de la Région Europe ayant transmis des rapports semestriels était en moyenne de 49 pour les maladies des animaux terrestres et 47 pour les maladies des animaux aquatiques (sur les 53 Membres de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe ainsi que Ceuta, les îles Féroé et Melilla). Des délais d'envoi exceptionnellement longs ont été enregistrés pour les rapports semestriels de 2020 et 2021, à la fois en raison du passage à la nouvelle plateforme WAHIS et à cause de la pandémie de COVID-19. Au 14 juillet 2022, ces délais s'étaient progressivement améliorés depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS en mars 2021, s'élevant à environ 7 mois après la fin du semestre concerné en moyenne ; cependant, ils n'avaient pas encore retrouvé le même niveau qu'avant la pandémie.

En ce qui concerne les alertes précoces, le nombre de notifications immédiates transmises en 2021 par les pays et territoires européens était supérieur à toutes les années précédentes en raison des foyers d'IAHP et de PPA. Le délai médian entre la confirmation d'un événement et sa notification à l'OMSA s'élevait à 4 jours (alors que les Membres sont tenus d'envoyer ces notifications dans un délai d'une journée, conformément aux normes de l'OMSA).

Pour ce qui est du suivi des notifications d'alerte précoce relatives aux événements dans la région, le délai médian depuis la communication du dernier rapport pour des événements non résolus au 14 juillet 2022 concernant des maladies de la Liste était de 68 jours (alors que les Membres sont tenus d'envoyer des rapports de suivi sur une base hebdomadaire, conformément aux normes de l'OMSA).

ii. Cas d'infection par le SARS-CoV-2 notifiés à l'OMSA dans la Région Europe

Les coronavirus constituent une grande famille de virus. Certains d'entre eux peuvent infecter les humains, tandis que d'autres touchent spécifiquement les animaux, par exemple les bovins, les dromadaires ou les chauves-souris, et concernent uniquement une espèce précise. Par ailleurs, certains coronavirus infectant les animaux peuvent se transmettre à l'homme et se propager ensuite entre les personnes. Même si ce dernier cas est rare, c'est ce qui s'est passé avec le SARS-CoV-2, qui a été signalé chez des humains fin 2019², probablement après la transmission de l'animal à l'homme d'une souche virale ancestrale du sous-genre *Sarbecovirus* qui circulait chez les chauves-souris³ (même si la question de son origine proximale n'est pas encore résolue). Au 14 février 2022, plus de 560 millions de cas humains confirmés avaient été signalés dans le monde, engendrant plus de 6,3 millions de décès.

Le SARS-CoV-2 est susceptible d'infecter un grand nombre de mammifères. Depuis sa propagation chez l'homme, des sauts d'hôtes secondaires ont été documentés, avec une transmission du SARS-CoV-2 des humains à de multiples populations de mammifères domestiques et sauvages. Si la propagation internationale est principalement due à la transmission interhumaine, le nombre de cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux ne cesse d'augmenter, bien qu'ils puissent encore être considérés comme occasionnels. La plupart de ces cas ont été signalés chez des animaux de compagnie et des animaux de zoo, tandis que certains pays ont connu une prévalence élevée de foyers dans les élevages de visons et que des variants ont été identifiés chez les mustélidés. Le virus a également été détecté dans des populations de cerfs de Virginie vivant en liberté, suscitant des préoccupations quant à l'établissement potentiel d'un réservoir dans la faune sauvage. Il est essentiel de comprendre l'ampleur de l'adaptation du virus à ces hôtes animaux pour évaluer le risque posé par la transmission du SARS-CoV-2 de l'animal à l'homme après une mutation virale⁴.

Conformément à la définition du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, l'OMSA considère que le SARS-CoV-2 est une maladie émergente. Sur cette base, l'OMSA encourage vivement ses Membres à signaler dans WAHIS toute apparition de cas d'infection chez les animaux correspondant à la définition donnée dans les lignes directrices pertinentes de l'OMSA⁵. Grâce aux notifications officielles, l'OMSA a été en mesure de diffuser rapidement des informations importantes pour la santé publique (p. ex. l'apparition du virus chez les animaux et sa transmission à l'homme par le vison et le hamster) et la santé animale (p. ex. l'établissement d'une large circulation du virus dans la faune sauvage, comme dans le cas du cerf de Virginie, ou encore la détection du virus chez de nouvelles espèces).

Cette section donne un aperçu de l'évolution régionale de l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux, telle que notifiée officiellement à l'OMSA par ses Membres au cours de la période allant de janvier 2021 au 14 juillet 2022. WAHIS est à ce jour l'une des bases de données les plus exhaustives sur les cas de SARS-CoV-2 chez les animaux et constitue l'une des sources de référence pour le grand public et pour la communauté scientifique internationale⁶. En revanche, le système WAHIS n'a pas une sensibilité de 100 %, car certains cas signalés dans d'autres sources de données ne sont pas toujours officiellement notifiés dans WAHIS. De plus, il est important de noter que les cas déclarés dans WAHIS sont uniquement ceux qui répondent aux critères de la définition de cas ; par conséquent, certains résultats liés, par exemple, aux preuves sérologiques ou au dépistage ne sont pas inclus dans le système.

Entre janvier 2021 et le 14 juillet 2022, 42 événements relatifs à l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux ont été signalés à l'OMSA par 15 Membres, soit au moyen de WAHIS, soit conformément à la disposition de l'Article 1.1.5. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. C'est l'Espagne qui a notifié le plus grand nombre d'événements (16), suivie

² van Dorp, L. et al. Emergence of genomic diversity and recurrent mutations in SARS-CoV-2. *Infect. Genet. Evol.* 83, 104351 (2020).

³ Boni, M. F. et al. Evolutionary origins of the SARS-CoV-2 sarbecovirus lineage responsible for the COVID-19 pandemic. *Nat. Microbiol.* 5, 1408–1417 (2020).

⁴ Tan, C., Lam, S.D., Richard, D., Owen, C.J., Berchtold, D., Orengo, C., Nair, M.S., Kuchipudi, S.V., Kapur, V., van Dorp, L. and Balloux, F., 2022. Transmission of SARS-CoV-2 from humans to animals and potential host adaptation. *Nature Communications*, 13(1), pp.1-13.

⁵ <https://www.woah.org/app/uploads/2022/08/fr-sars-cov-2-surveillance.pdf>

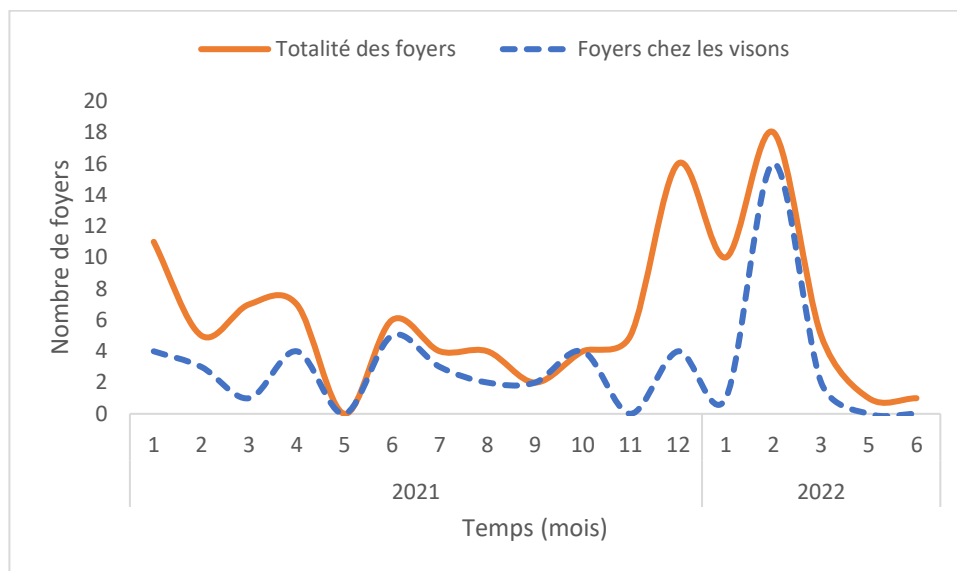
⁶ <https://www.nature.com/articles/s41597-022-01543-8>

par la Pologne (4) et le Royaume-Uni (4). Les autres Membres ayant fait part de la présence du SARS-CoV-2 ont déclaré un ou deux événements chacun. Le nombre de foyers signalés pour ces événements était très variable, allant de un à 28.

Au total, 106 foyers ont été notifiés au cours de cette période, la majorité dans des élevages de visons d'Amérique, représentant 49 % des foyers rapportés (52/106) ; 43 % des foyers ont été signalés chez des animaux de compagnie (46/106) ; les 8 % restants concernaient des animaux de zoo, notamment le gorille, le lion, le lynx boréal, le tigre et l'hippopotame.

D'un point de vue temporel, la plupart des foyers (51 % [54/106]) ont été notifiés à l'OMSA entre novembre 2021 et mars 2022 (Figure 3). L'apparition du virus dans les élevages de visons a constitué le facteur principal de la dynamique des foyers.

Figure 3. Dynamique mensuelle de tous les foyers de SARS-CoV-2 (ligne orange) et dynamique dans les élevages de visons (ligne bleue en pointillé), sur la base des notifications à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1 janvier 2021 et le 14 juillet 2022

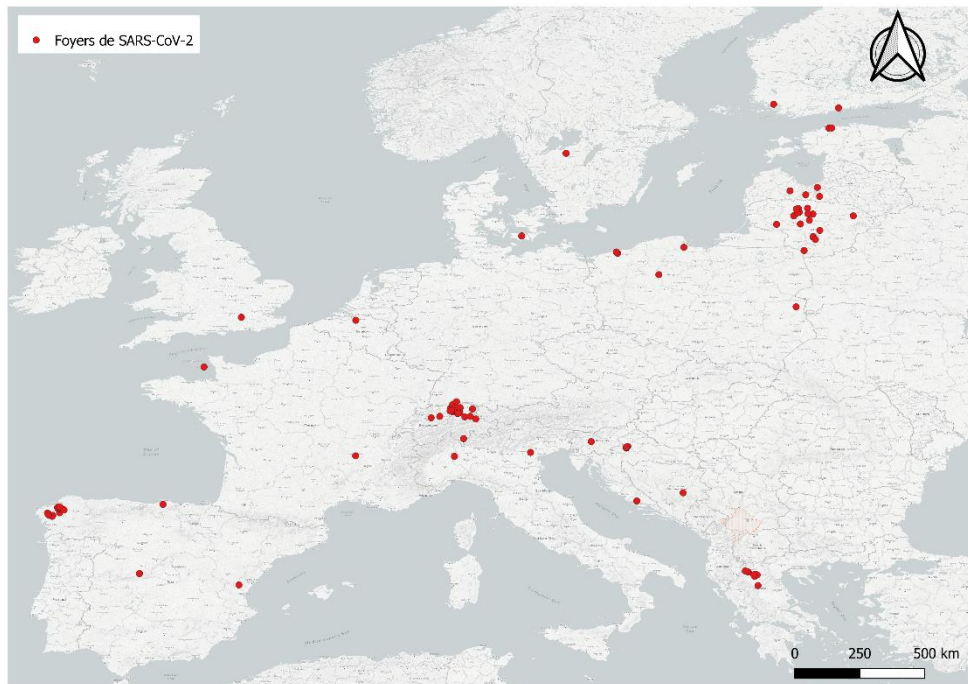


L'apparition du SARS-CoV-2 dans des élevages de visons d'Amérique a probablement été l'événement zoonositaire le plus important lié au SARS-CoV-2 en Europe. Sa portée réside dans l'ampleur considérable des événements dans plusieurs pays européens, l'évolution observée et la mutation virale du SARS-CoV-2 chez le vison ainsi que sa transmission à l'homme. Alors que la phase aiguë de l'apparition de l'infection par le SARS-CoV-2 chez le vison d'Amérique a été constatée fin 2020, pour la période couverte par ce rapport, les pays européens ont néanmoins signalé plus de 11 000 visons atteints et plus de 220 000 animaux ont été soit abattus, soit mis à mort et éliminés.

Les foyers déclarés depuis janvier 2021 sont représentés sur la carte de la Figure 4. Les principaux foyers de contamination concernent la notification du SARS-CoV-2 dans des élevages de visons d'Amérique. Le foyer de contamination observé en Suisse est lié à la notification de cas chez des animaux de compagnie, détectés dans le cadre d'un projet de recherche sur les animaux de compagnie dont les propriétaires avaient été infectés par le SARS-CoV-2. Ce projet relève de la responsabilité du laboratoire clinique de la faculté Vetsuisse de l'université de Zurich. La Suisse a déclaré à elle seule 28 des 46 foyers signalés chez les animaux de compagnie en Europe. Comme l'indique la note communiquée par le pays et conformément aux lignes directrices de l'OMSA, à l'heure actuelle, le gouvernement suisse ne recommande pas de tester les chiens et les chats pour savoir s'ils sont infectés par le SARS-CoV-2, mais il soutient les recherches visant à améliorer

les connaissances dans ce domaine. Pour le moment, le COVID-19 est toujours traité comme une maladie humaine, dont la voie de transmission principale est la contamination interhumaine. Pour une meilleure interprétation de la carte, veuillez garder à l'esprit que certains foyers peuvent se chevaucher, car ils ont été notifiés au même endroit ou à proximité immédiate l'un de l'autre.

Figure 4. Distribution des foyers de SARS-CoV-2 notifiés à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1 janvier 2021 et le 14 juillet 2022



Outre les rapports officiels transmis par les pays, et afin de mieux suivre l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux ainsi que d'autres informations pertinentes, l'équipe de l'OMSA responsable des renseignements sur les épidémies a créé un algorithme de recherche spécifique dans le système EIOS [Epidemic Intelligence from Open Sources]⁷ afin d'identifier et de suivre les actualités publiées dans les médias et dans les revues scientifiques. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 juillet 2022, plus de 16 000 éléments d'information ont été détectés par le système pour étude et analyse. Ces renseignements sont utilisés pour contacter le pays concerné lorsqu'une différence avec les rapports officiels est identifiée, mais également pour suivre en temps réel les dernières évolutions en matière de connaissances sur la maladie ainsi que pour repérer et suivre les informations potentiellement erronées et la désinformation circulant dans les médias.

Afin de communiquer à ses partenaires, aux parties prenantes externes et au grand public les éléments nouveaux importants concernant l'évolution de la situation du SARS-CoV-2 chez les animaux, depuis mai 2021, l'OMSA publie un rapport mensuel qui comprend les informations essentielles actualisées sur la situation de la maladie à l'échelle mondiale et met particulièrement l'accent sur l'évolution récente au cours du mois écoulé. Tous ces rapports de situation sont disponibles sur le portail COVID-19⁸. Chaque rapport a été consulté par environ 50 personnes en moyenne (minimum 1 et maximum 609), avec un temps de visualisation moyen d'une minute.

⁷ <https://www.who.int/initiatives/eios>

⁸ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/urgence-et-resilience/covid-19/#ui-id-3>

Actions de l'OMSA autour du SARS-CoV-2, lignes directrices et groupes consultatifs

Outre les actions entreprises dans une perspective de notification, l'OMSA travaille intensivement avec son réseau d'experts et en étroite coopération avec ses Membres afin de mieux comprendre le virus et son émergence et de renforcer les capacités des pays pour faire face à cette crise aux multiples facettes. À cette fin, l'OMSA a mis en place un **système de gestion des incidents** destiné à coordonner sa réponse au COVID-19 aussi bien au sein de l'Organisation qu'avec ses partenaires externes clés. Dans ce cadre, plusieurs Groupes consultatifs d'experts ont été créés. Les résultats des réunions de ces groupes ainsi que les lignes directrices pertinentes de l'OMSA sont disponibles en ligne sur son portail COVID-19⁹. Parmi les informations les plus récentes publiées sur le portail, citons le document « Réflexions sur la surveillance du SARS-CoV-2 chez les animaux ».

Résumé

Les notifications officielles de l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux à l'OMSA se sont poursuivies, la maladie touchant différentes espèces.

Un nombre considérable de nouveaux événements (N = 42) ont été signalés au cours de la période étudiée, soit au moyen de WAHIS, soit selon les dispositions prévues à l'Article 1.1.5 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

En ce qui concerne la distribution spatiale, la plupart des foyers notifiés sont répartis dans toute la Région Europe, même si des clusters sont apparus dans plusieurs pays en raison de la localisation des élevages de visons ou d'activités de surveillance spécifiques.

La majorité des foyers et des cas signalés depuis janvier 2021 concernent des élevages de visons d'Amérique infectés. Compte tenu de la sensibilité du vison au virus et de la mutation virale démontrée chez cette espèce, cet événement pourrait représenter un problème majeur de santé publique.

L'OMSA continue de suivre activement l'évolution du SARS-CoV-2 chez les animaux par l'intermédiaire de son réseau d'experts et de plusieurs Groupes consultatifs, mais aussi grâce à des activités dédiées liées aux renseignements sur les épidémies et visant à suivre tout signal potentiellement préoccupant.

⁹ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/urgence-et-resilience/covid-19/#ui-id-4>

iii. Infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité

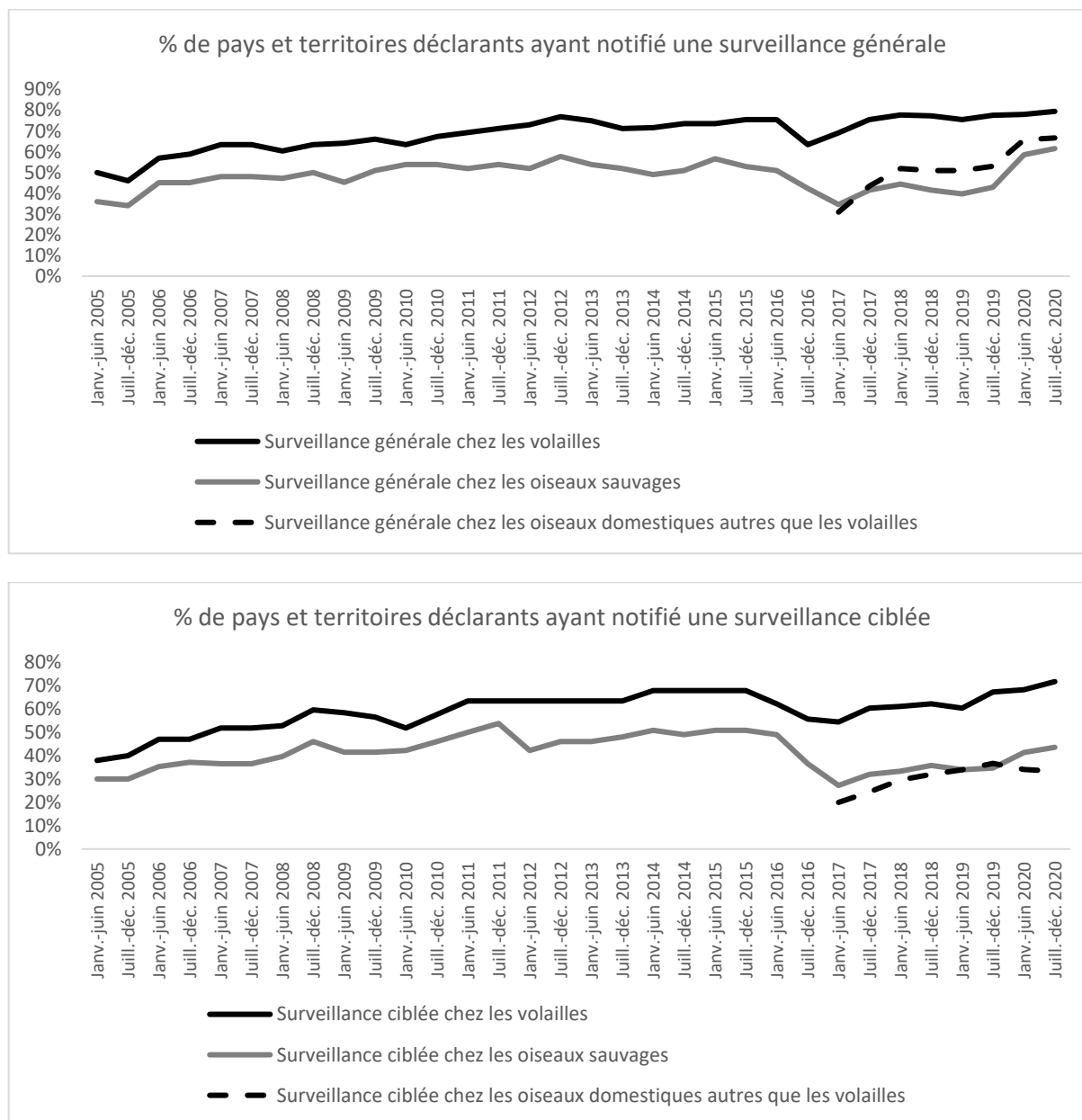
L'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) est causée par le virus de l'influenza A appartenant à la famille des orthomyxoviridés. Au niveau mondial, d'après les données transmises à l'OMSA depuis 2005, c'est en septembre que la propagation de l'IAHP chez les volailles est la plus faible, elle commence à augmenter en octobre et atteint son pic en février¹⁰. Selon les données WAHIS, l'IAHP a entraîné la mort et l'abattage de plus de 109 millions de volailles dans les élevages, les basses-cours et les villages touchés en Europe entre octobre 2005 et le 14 juillet 2022. De plus, la mise à mort préventive autour des foyers a été appliquée dans plusieurs pays, augmentant considérablement les conséquences économiques de la maladie. L'influenza aviaire (IA) demeure en outre un problème majeur de santé publique.

La Figure 5 présente une synthèse des activités de surveillance signalées en Europe entre 2005 et 2020 (rapports reçus par l'OMSA au 14 juillet 2022). Elle montre que le pourcentage de pays et territoires en Europe déclarant des activités de surveillance chez les volailles a augmenté au fil des semestres (tendances positives significatives en appliquant le test de corrélation des rangs de Spearman). Au second semestre 2020, 79 % d'entre eux ont signalé une surveillance générale et 72 % une surveillance ciblée. Pour les oiseaux sauvages, la tendance entre 2005 et 2020 s'est avérée fluctuante. Au second semestre 2020, 62 % ont indiqué une surveillance générale et 44 % une surveillance ciblée. Enfin, pour les oiseaux domestiques autres que les volailles, une tendance à la hausse a été observée (test de corrélation des rangs de Spearman faisant également ressortir une tendance positive significative); au second semestre 2020, 67 % ont déclaré une surveillance générale et 63 % une surveillance ciblée. Ces chiffres mettent en évidence que tous les pays et territoires en Europe n'ont pas signalé de surveillance de l'IAHP. Il convient de prendre cet élément en considération lors de l'analyse des données communiquées concernant la détection de l'IAHP, en particulier pour l'IAHP chez les oiseaux sauvages, car seuls 44 % des pays et territoires dans la région ont fait part d'activités de surveillance ciblée pour le second semestre 2020.

¹⁰ OMSA, Influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) – Rapport de situation (en anglais), <https://www.woah.org/app/uploads/2022/07/hpai-situation-report-20220707.pdf>

Figure 5. Évolution du pourcentage de pays et territoires européens ayant notifié des activités de surveillance de l'IAHP, par groupe d'animaux et par semestre, entre 2005 et 2020 (rapports reçus par l'OMSA au 14 juillet 2022)

*Les données de 2021 et 2022 sont exclues de l'analyse, car moins de 70 % des Membres de la Région avaient transmis leurs rapports semestriels pour ces deux années au 14 juillet 2022. L'OMSA ayant commencé à collecter des informations sur la surveillance chez les oiseaux domestiques autres que les volailles en 2017, aucune information n'est disponible pour les années précédentes.

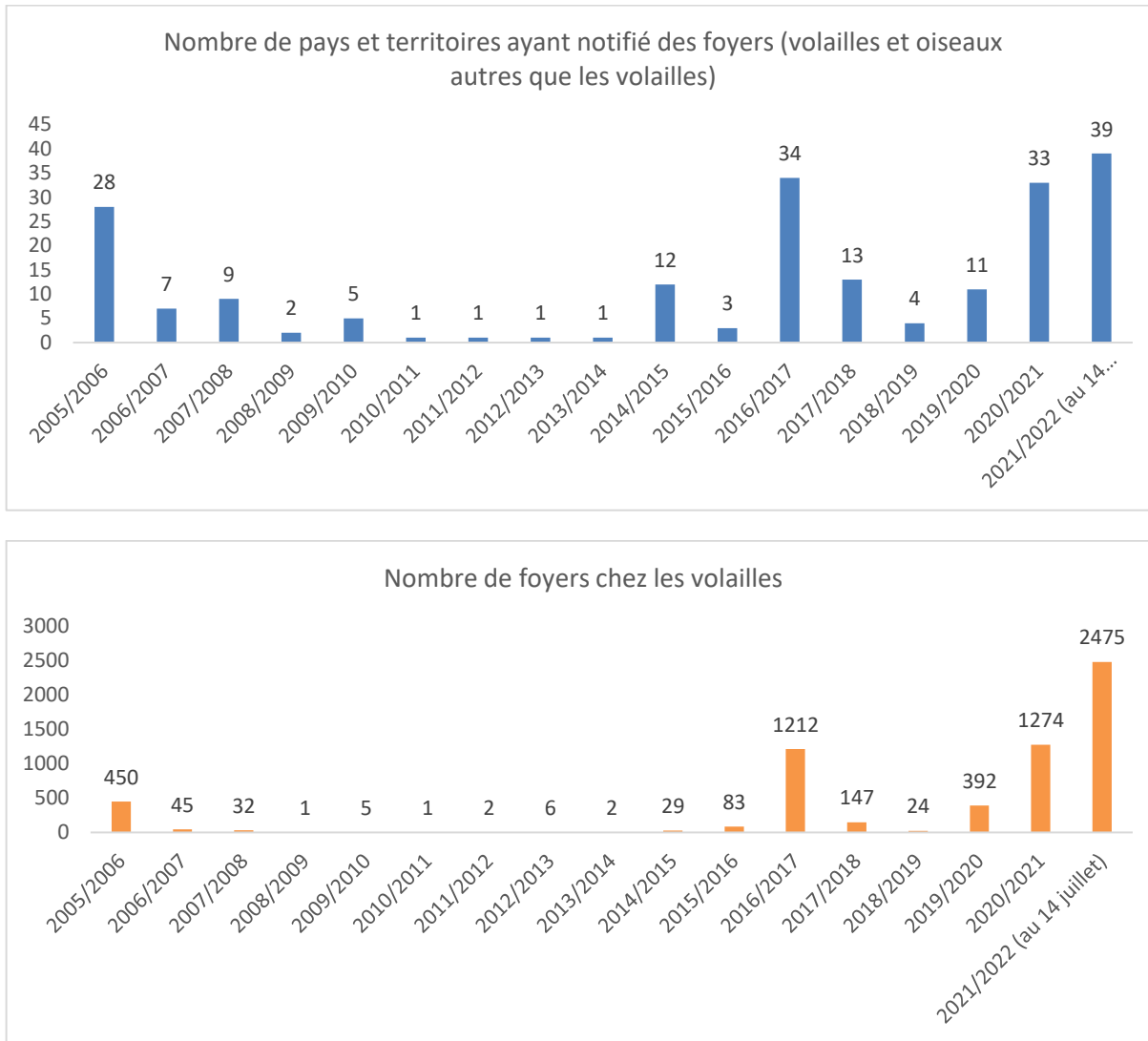


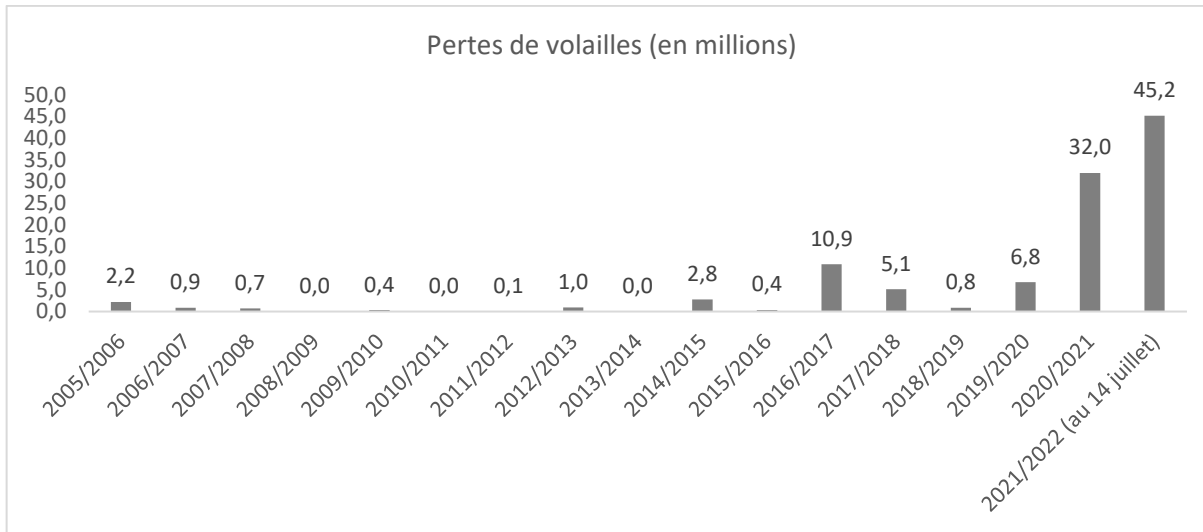
La Figure 6 présente un résumé de la situation signalée au moyen du système d'alerte précoce lors de chaque vague saisonnière en Europe, entre octobre 2005 et juillet 2022, jusqu'au 14 juillet. Le nombre de pays et territoires ayant notifié la présence de l'IAHP ainsi que le nombre de foyers chez les volailles en 2020/2021 étaient très élevés et comparables au pic précédent observé en 2016/2017. Le nombre de pertes de volailles¹¹ en 2020/2021 était plus élevé

¹¹ Les pertes sont définies comme la somme du nombre de volailles mortes et abattues et éliminées dans les foyers. La mise à mort préventive dans les zones environnantes n'est pas incluse dans les pertes.

que lors de toutes les vagues saisonnières antérieures. Même si les données pour la vague 2021/2022 n'étaient encore que partielles au 14 juillet 2022, elles mettent en évidence que les chiffres sont tous supérieurs à ceux de l'ensemble des vagues précédentes.

Figure 6. Évolution du nombre de pays et territoires en Europe ayant notifié des foyers d'IAHP, du nombre de foyers chez les volailles et des pertes correspondantes¹¹, par vague saisonnière d'IA, entre le 1^{er} octobre 2005 et le 14 juillet 2022





La Figure 7 présente la distribution des foyers d'IAHP notifiés à l'OMSA par les Membres dans la Région Europe au moyen du système d'alerte précoce entre le 1^{er} octobre 2021 et le 14 juillet 2022 ; quant au Tableau 2, il indique les sous-types correspondants en circulation ayant été identifiés.

Vingt-six pays et territoires ont signalé des foyers d'IAHP chez les volailles entre le 1^{er} octobre 2021 et le 14 juillet 2022. La Moldavie a fait état de la première apparition de la maladie dans le pays en janvier 2022. Par ailleurs, la Bulgarie, la Russie et l'Espagne ont respectivement déclaré que l'IAHP chez les volailles avait atteint de nouvelles zones du pays, tandis que la Norvège a notifié la première apparition du sous-type H5N1 et la Pologne celle du sous-type H5N2. Les autres événements étaient des réapparitions.

Trente-huit pays et territoires ont signalé des foyers d'IAHP chez les « oiseaux autres que les volailles (oiseaux sauvages compris) » entre le 1^{er} octobre 2021 et le 14 juillet 2022. L'Islande a fait part de la première apparition de la maladie dans le pays en octobre 2022. La Bulgarie, la France, l'Allemagne, la Macédoine du Nord, le Portugal, la Russie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont respectivement indiqué que la maladie avait atteint de nouvelles zones du pays. Par ailleurs, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg et la Norvège ont signalé la première apparition du sous-type H5N1, la Norvège ayant également notifié la première apparition du sous-type H5N5. Les autres événements concernaient des sous-types ayant atteint de nouvelles zones des pays, des réapparitions ainsi que la détection de l'IAHP chez des hôtes inhabituels (renard roux, *Vulpes vulpes*).

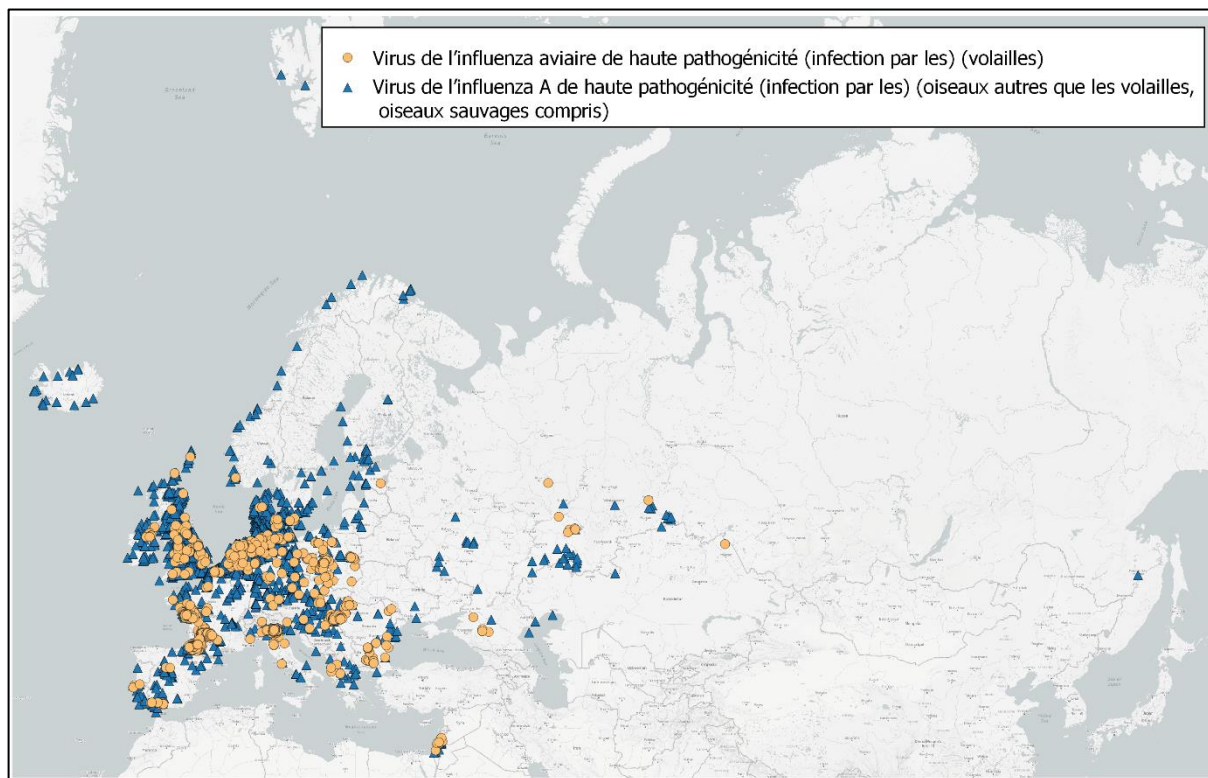
Concernant l'IAHP chez les oiseaux sauvages, un nombre sans précédent de foyers a tué des milliers d'entre eux en Israël (plus de 8000 grues cendrées [*Grus grus*], à cause du H5N1, entre novembre 2021 et janvier 2022) et au Royaume-Uni (plusieurs centaines d'oiseaux, également à cause du H5N1, entre octobre 2021 et janvier 2022). En réponse à ces foyers, les spécialistes du réseau mondial d'expertise OMSA/FAO sur la grippe animale (OFFLU) ont échangé des données épidémiologiques et expérimentales ainsi que les protocoles de diagnostic nécessaires pour guider les politiques de surveillance et de lutte et créer des partenariats techniques entre laboratoires¹².

L'OMSA dispose d'une procédure permettant à ses Membres de publier une autodéclaration de statut indemne d'IAHP pour leur pays ou pour une zone ou un compartiment dans leur pays, conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Ces déclarations fournissent des éléments probants documentés du respect des

¹² Rapport annuel 2021 de l'OFFLU (en anglais), https://www.offlu.org/wp-content/uploads/2022/04/OFFLU_Annual_Report_2021_FINAL.pdf

dispositions du Code considérées comme pertinentes par le pays concerné. Au 14 juillet 2022, 11 Membres de la Région Europe¹³ avaient publié une autodéclaration de statut indemne d'IAHP chez les volailles¹⁴.

Figure 7. Distribution des foyers d'IAHP notifiés à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1^{er} octobre 2021 et le 14 juillet 2022



Le Tableau 2 présente les détails des sous-types signalés dans les foyers d'IAHP. Au 14 juillet 2022, le sous-type prédominant observé lors de la saison épidémique actuelle était le sous-type H5N1, 98 % des foyers notifiés pendant cette vague étant associés à ce sous-type.

¹³ Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Turquie et Ukraine.

¹⁴ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/auto-declaration-du-statut-dune-maladie/>

Tableau 2. Nombre de foyers d'IAHP dans la Région Europe chez les volailles, les oiseaux domestiques autres que les volailles et les oiseaux sauvages, par sous-type, entre le 1^{er} octobre 2021 et le 14 juillet 2022

Sous-type	Volailles	Oiseaux domestiques autres que les volailles	Oiseaux sauvages	Total
Non typé	24		2	26
H5	11	25	29	65
H5N1	2433	132	2464	5029
H5N2	1		1	2
H5N3			1	1
H5N5			16	16
H5N8	6		10	16
Total	2475	157	2523	5155

L'OMSA dispose également d'une procédure pour diffuser sur son site Internet les annonces reçues de la part des Membres concernant les exercices de simulation relatifs à l'introduction de maladies qui ont lieu dans leur pays. Dans la plupart des cas, ces exercices de simulation sont destinés à tester un plan national d'intervention zosanitaire existant et à s'exercer. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 14 juillet 2022, trois Membres de la Région Europe¹⁵ ont informé l'OMSA du déroulement d'exercices de simulation sur l'influenza aviaire. Il convient de souligner que, lors d'une enquête réalisée par l'OMSA en 2018, 37 Membres de la Région Europe ont déclaré disposer d'un plan d'intervention pour l'influenza aviaire.

En 2021, après une évaluation de l'influenza aviaire de faible pathogénicité selon les critères d'inscription sur la Liste de l'OMSA, le Chapitre 1.3 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* a été modifié, et l'inclusion dans les maladies listées de l'infection « chez les oiseaux domestiques ou sauvages captifs par les virus de l'influenza aviaire de faible pathogénicité dont la transmission naturelle à l'homme a été prouvée et est associée à des conséquences graves » a été adoptée. L'exigence de notification de la maladie est entrée en vigueur en janvier 2022. Au 14 juillet, aucun événement de ce genre n'avait été détecté et signalé à l'OMSA.

Au 14 juillet 2022, la vague saisonnière 2021/2022 avait également été marquée par une augmentation du nombre d'infections humaines par l'IA. Le 6 janvier 2022, le Royaume-Uni a notifié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) la détection d'un cas humain confirmé en laboratoire d'influenza aviaire A(H5) dans le sud-ouest de l'Angleterre, qui a ensuite été confirmé comme un cas de H5N1. Avant celui-ci, le cas le plus récemment signalé chez l'homme datait d'octobre 2020 au Laos. Le cas au Royaume-Uni était le premier cas d'infection humaine par le virus de l'influenza A(H5) notifié dans le pays. Il est demeuré cliniquement asymptomatique et il s'agit du seul cas de détection du virus. Par chance, au 14 juillet 2022, aucun virus de l'influenza aviaire n'avait démontré de transmissibilité durable chez l'homme. Néanmoins, le réseau OFFLU a continué à alimenter les données génétiques et antigéniques concernant les virus grippaux zoonotiques signalés en 2021 à l'OMS aux fins de la préparation aux pandémies.

Toutes les trois semaines, l'OMSA produit un rapport de situation afin de communiquer à ses Membres des informations actualisées sur l'évolution de la situation de l'influenza aviaire dans le monde. En moyenne, chaque rapport de situation est consulté par plus de 750 personnes (minimum 1 et maximum 2282), avec un temps de visualisation moyen de 2 minutes et 46 secondes, ce qui indique un niveau d'intérêt élevé pour ce sujet dans l'ensemble.

¹⁵ Azerbaïdjan, République tchèque et Turquie.

Conclusion

Tous les pays et territoires en Europe n'ont pas déclaré organiser une surveillance de l'IAHP. Il convient d'en tenir compte lors de l'analyse des données communiquées concernant la détection de l'IAHP, en particulier pour l'IAHP chez les oiseaux sauvages, car seuls 44 % des pays et territoires dans la région ont fait part d'activités de surveillance ciblée pour le second semestre 2020 (données les plus récentes analysées).

En 2021/2022, l'épidémie d'IAHP est restée une menace pour la santé animale en Europe, avec 39 pays ayant signalé la maladie, plus de 5000 foyers et la mort ou l'abattage et l'élimination de 45 millions de volailles. Même si les données pour la vague 2021/2022 n'étaient encore que partielles au 14 juillet 2022, les chiffres indiquent que les conséquences de la maladie dans la région étaient plus importantes que lors de toutes les vagues antérieures.

Le Chapitre 10.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur les virus de l'IA de haute pathogénicité, actualisé pour la dernière fois en 2021, reconnaît que la vaccination contre l'IA est un outil de contrôle efficace en complément des mesures d'abattage sanitaire lorsqu'elles ne sont pas suffisantes. Il est rappelé aux Membres de l'OMSA que la vaccination n'a pas d'incidence sur le statut d'un pays ou d'une zone indemne au regard de l'IA si une surveillance étaye l'absence de l'infection. L'Autorité vétérinaire doit décider s'il convient ou non de vacciner, en se basant sur la situation sanitaire en matière d'influenza aviaire, ainsi que sur la capacité des Services vétérinaires à mettre en œuvre la stratégie de vaccination et la stratégie de surveillance appropriée.

Pour tenir la communauté internationale au courant des dernières informations, l'OMSA produit des synthèses des données communiquées dans WAHIS sur une base régulière et les publie sur son site Internet¹⁰.

iv. ***Infection par le virus de la peste porcine africaine***

La peste porcine africaine (PPA) a été décrite pour la première fois au Kenya en 1921, à la suite de l'importation de porcs en provenance d'Europe présentant des taux de mortalité élevés. Après cette première notification, la PPA a ensuite été observée dans plusieurs pays subsahariens. Depuis lors, la maladie s'est propagée et a été signalée dans différentes régions du monde (les Amériques, l'Asie, l'Océanie et l'Europe). La PPA est probablement l'une des maladies animales les plus complexes et dévastatrices sur le plan socioéconomique en raison de ses effets considérables sur la production animale et des taux de mortalité élevés. Par ailleurs, le virus présente certaines caractéristiques qui facilitent sa propagation rapide et compliquent son éradication après introduction dans une zone précédemment indemne¹⁶.

La toute première apparition de la PPA hors de son aire de répartition « traditionnelle » en Afrique a été signalée au Portugal (en 1957 et à nouveau en 1960). Après la deuxième apparition au Portugal, la maladie s'est propagée à l'Espagne. Par la suite, la PPA a été notifiée en France (1964), en Italie (1967), à Cuba (1971), au Brésil (1978), en République dominicaine (1978), à Malte (1978), en Haïti (1979), en Belgique (1985) et aux Pays-Bas (1986). Tous ces foyers ont finalement été éradiqués après des activités de prévention et de contrôle longues, coûteuses et de grande ampleur, sauf sur l'île de la Sardaigne (Italie), où la maladie reste endémique depuis 1978. Ces dernières décennies, le virus a continué à circuler et à se propager en Afrique, où il a été signalé dans 32 pays depuis 2005. Le changement le plus important dans l'épidémiologie et la dynamique de la maladie a eu lieu en 2007, lorsque la présence de la PPA a été confirmée dans la région du Caucase, en Géorgie. À partir de là, en limitant cette description à l'Europe, le virus de la PPA s'est propagé aux pays voisins (Arménie, Azerbaïdjan, Russie et Bélarus), touchant les porcs domestiques et les

¹⁶ Sánchez-Vizcaíno, J.M., Mur, L. and Martínez-López, B., 2012. African swine fever: an epidemiological update. *Transboundary and emerging diseases*, 59, pp.27-35.

sangliers. La première apparition de la PPA dans l'Union européenne (UE) a été signalée en 2014 et, depuis lors, de nombreux États membres de l'UE sont touchés.

Depuis sa propagation en Europe, deux Membres dans la région ont réussi à éradiquer la maladie : la Belgique (événement résolu en mars 2020) et la République tchèque (événement résolu en avril 2018), chacun de ces pays ayant ensuite envoyé une autodéclaration de statut indemne. Deux autres pays ont indiqué dans WAHIS que l'événement sanitaire était résolu sans demander la publication d'une autodéclaration de statut indemne de PPA. Une telle autodéclaration donnerait plus de visibilité à la surveillance mise en œuvre par ces pays pour étayer l'absence de la maladie ainsi qu'à leur système destiné à prévenir la réintroduction du virus, compte tenu notamment du risque posé par la présence de la PPA dans les pays voisins.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 juillet 2022, 117 événements ont été notifiés à l'OMSA par 11 Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce.

La Macédoine du Nord a signalé la première apparition de la maladie dans le pays en janvier 2022 (événement ayant commencé le 29 décembre 2021), chez des porcs de basse-cour. Ce Membre a déclaré que les premiers signes cliniques avaient été observés le 29 décembre 2021 et les premiers cas morts ont été notifiés le 1^{er} janvier 2022 dans une petite exploitation de basse-cour située dans l'est du pays. Le 5 janvier 2022, des échantillons de sang, des écouvillons et des organes ont été prélevés pour des examens en laboratoire et des résultats positifs ont été obtenus le 6 janvier. L'enquête épidémiologique a révélé qu'un contact avec des sangliers pouvait être le mode d'entrée de la maladie. Au 14 juillet, l'événement se poursuivait et quatre foyers au total avaient été signalés chez les porcs et les sangliers.

En janvier 2022, le génotype II de la PPA a été notifié sur le continent italien après une quarantaine d'années d'absence. La maladie a été signalée chez des sangliers dans la région du Piémont. Au 14 juillet 2022, 167 foyers avaient été signalés, tous chez des sangliers. En mai 2022, l'Italie a envoyé une nouvelle notification immédiate pour déclarer la première apparition de la maladie dans une nouvelle zone (région du Latium), avec un « saut » de la maladie de près de 400 kilomètres par rapport aux foyers les plus proches.

Au 14 juillet 2022, cinq autres Membres avaient fait état de la première apparition de la maladie dans une nouvelle zone depuis janvier 2021.

L'Allemagne a déclaré que la maladie s'était propagée à trois nouvelles divisions administratives : le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (novembre 2021), le Bade-Wurtemberg (mai 2022) et la Basse-Saxe (juillet 2022). La propagation à ces deux dernières zones est particulièrement préoccupante pour la situation épidémiologique de la PPA dans la Région Europe, car les nouveaux foyers notifiés sont respectivement très proches des frontières avec la France et les Pays-Bas. Dans tous les cas, les nouveaux foyers ont été signalés chez des porcs domestiques.

La Hongrie a fait état de la première apparition dans la division administrative de Fejér, chez des sangliers en août 2021, marquant une nouvelle propagation de la maladie vers l'ouest.

La Moldavie a notifié la première apparition dans deux nouvelles zones (Dubăsari et Strășeni) chez des porcs domestiques, en mai et en juillet 2022, respectivement.

La Pologne a envoyé deux notifications immédiates, en septembre 2021 et en avril 2022, pour signaler de nouvelles zones touchées (Opolskie, Wielkopolskie et Łódzkie), avec des foyers apparus chez des porcs domestiques et des sangliers.

Enfin, la Russie a indiqué la première apparition dans huit nouvelles divisions administratives, touchant aussi bien la partie européenne qu'asiatique du pays (Bashkortostan, Chelyabinsk, Khanty-Mansiy, Kostroma, Maga Buryatdan, Mariy-El, Perm', Sverdlovsk) au cours de la période allant de mars 2021 à janvier 2022.

Ce résumé des rapports de notification met en évidence la situation extrêmement dynamique de la PPA dans la Région Europe depuis janvier 2021, ce qui suit les tendances générales observées depuis la réintroduction de la PPA en Europe, comme l'illustrent clairement les Figures 8, 9 et 10. Toutes ces évolutions soulignent l'expansion progressive de la maladie à de nouveaux pays et à de nouvelles zones dans les pays déjà atteints, ainsi qu'une tendance croissante à la réapparition de la maladie dans des zones où des événements antérieurs avaient été déclarés comme résolus.

Au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022, la Région Europe a déclaré la première apparition de la maladie dans 10 nouveaux pays (Figure 8) et 94 nouvelles divisions administratives (Figure 9). Pour la même période, la réapparition de la maladie dans un pays ou une zone a été signalée au moyen de 233 rapports (Figure 10).

Figure 8. Évolution annuelle du nombre de Membres dans la Région Europe ayant signalé la première apparition de la PPA dans le pays au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022. La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.

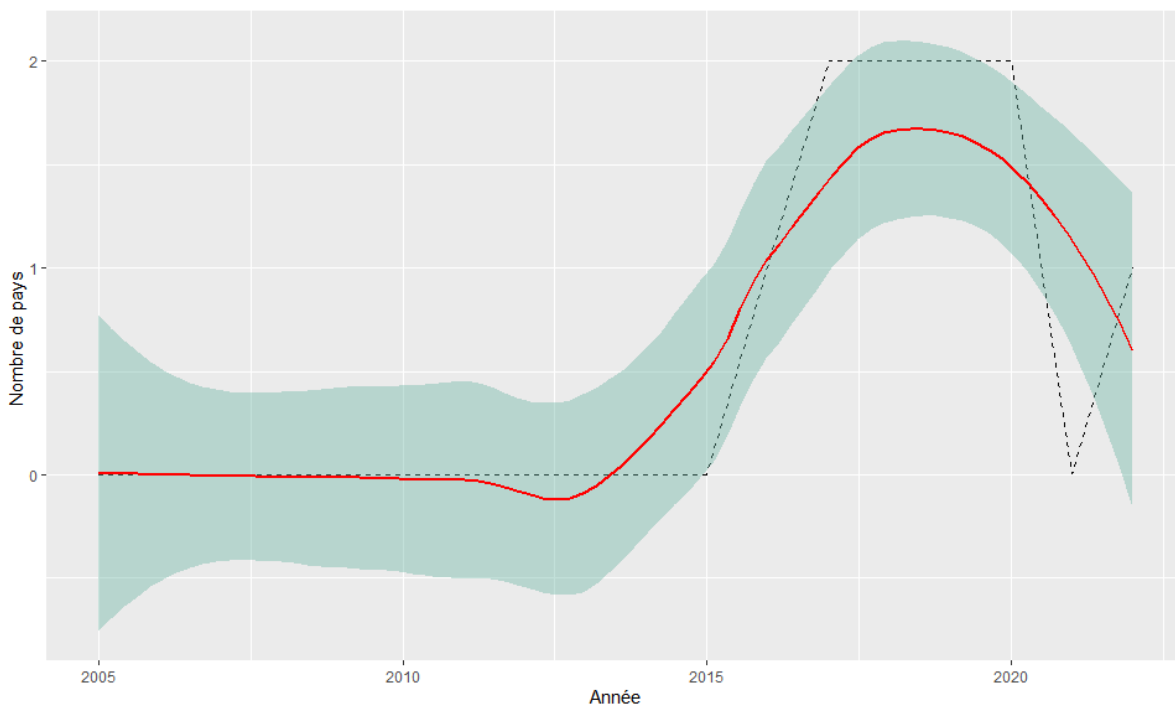


Figure 9. Évolution annuelle du nombre de nouvelles divisions administratives où la première apparition de la PPA a été signalée dans la Région Europe au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022. La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.

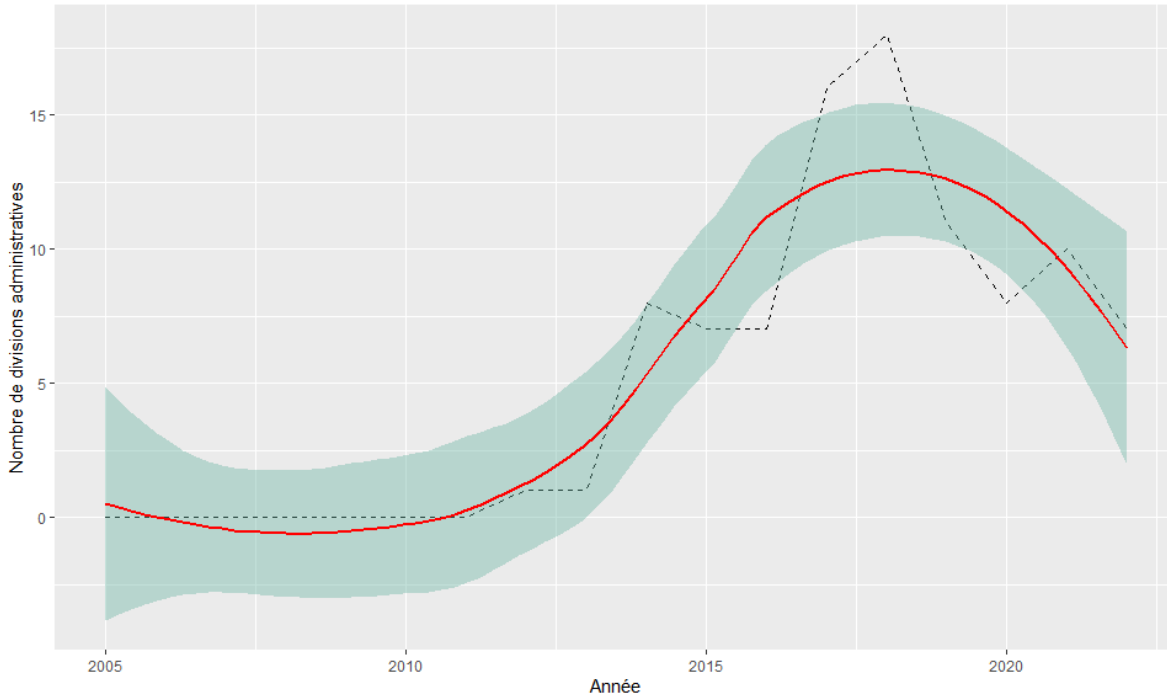
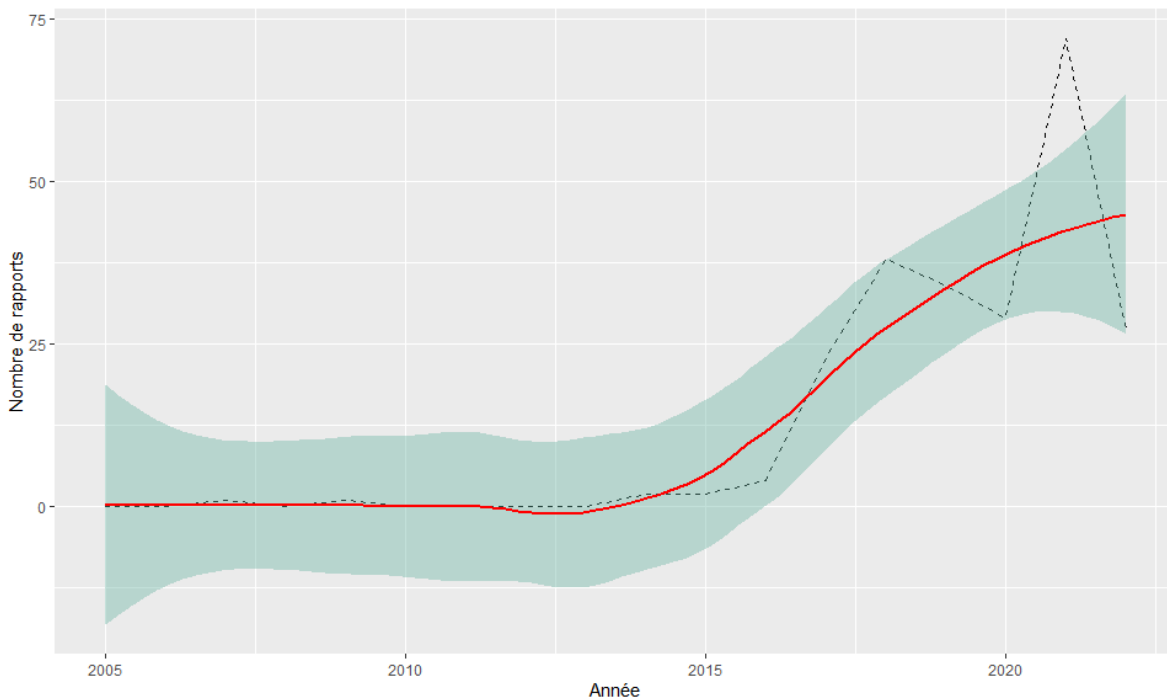
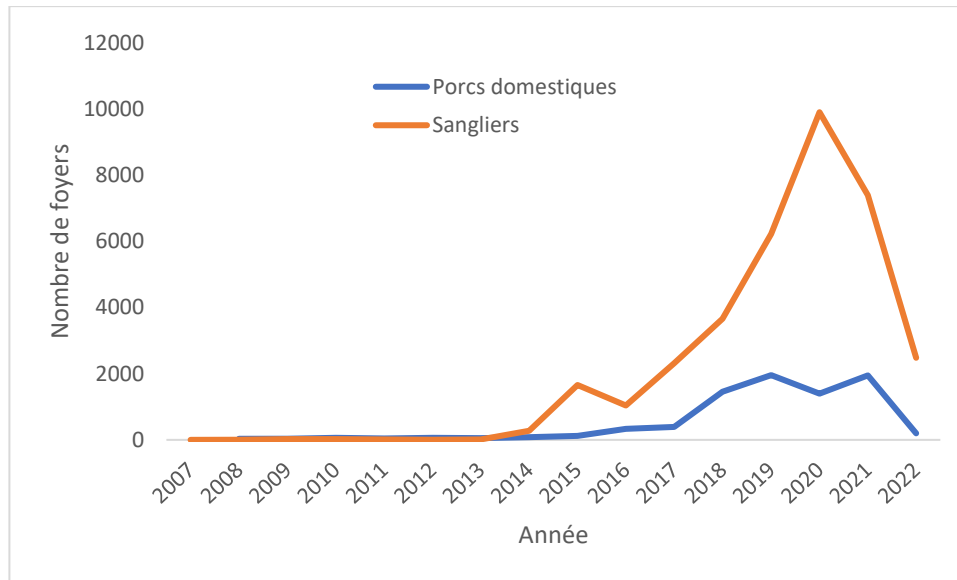


Figure 10. Évolution annuelle du nombre de rapports envoyés pour signaler la réapparition de la PPA dans un pays ou une zone de la Région Europe au cours de la période allant de 2005 au 14 juillet 2022. La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



La dynamique des rapports reçus se reflète clairement dans le nombre de foyers notifiés depuis 2005 chez les porcs domestiques et les sangliers.

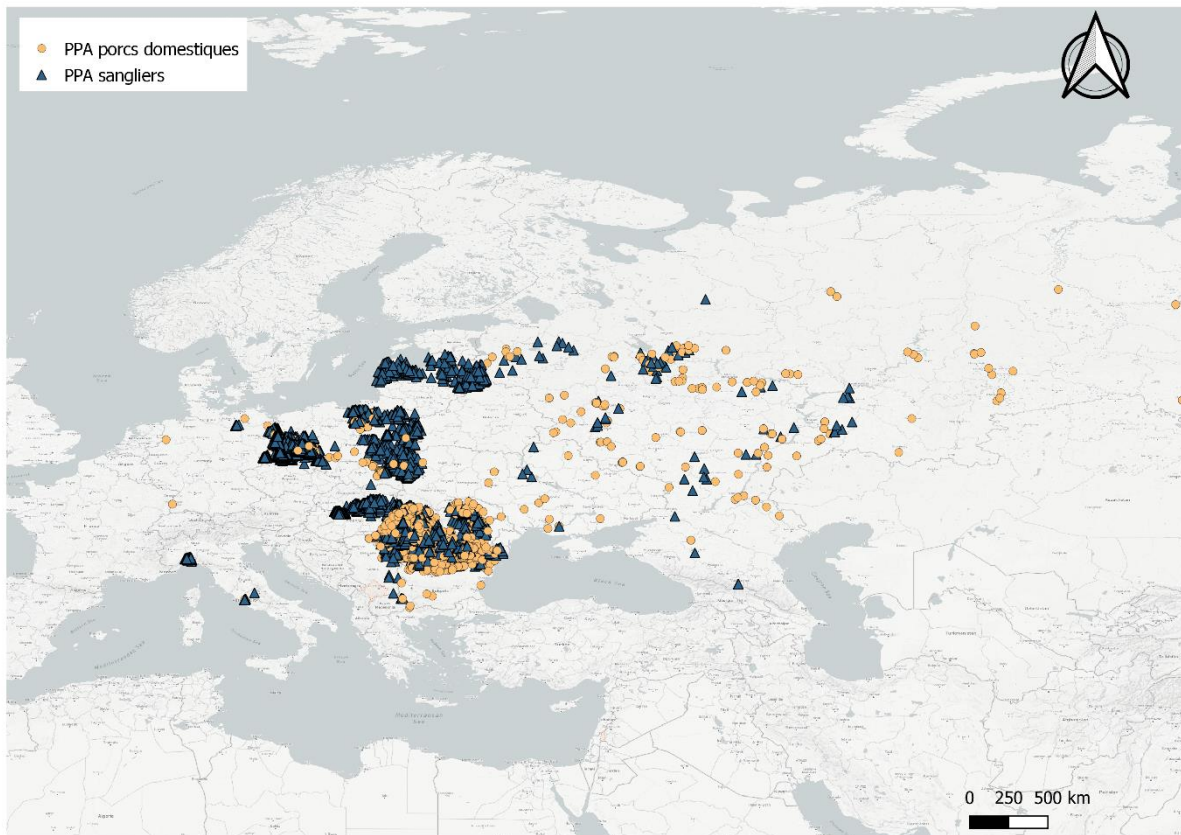
Figure 11. Dynamique des foyers de PPA notifiés à l'OMSA par les Membres dans la Région Europe au moyen du système d'alerte précoce, chez les porcs domestiques et les sangliers, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 14 juillet 2022¹⁷



La Figure 12 présente la distribution de la PPA en Europe sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 juillet 2022. Au total, 15 333 foyers ont été signalés au cours de cette période au moyen du système d'alerte précoce, 2249 chez les porcs domestiques et 13 084 chez les sangliers. C'est la Pologne qui a notifié le plus grand nombre de foyers (N = 6953, dont 138 chez les porcs domestiques et 6815 chez les sangliers), suivie par la Roumanie (N = 3256, dont 1873 chez les porcs domestiques et 1383 chez les sangliers) et la Hongrie (N = 3162, tous chez les sangliers).

¹⁷ Pour une meilleure interprétation du graphique, veuillez noter que les foyers dans la faune sauvage se rapportent à un seul sanglier positif, alors qu'un foyer chez les porcs domestiques peut englober plusieurs cas appartenant à la même unité épidémiologique (p. ex. basse-cour, exploitation, etc.)

Figure 12. Distribution des foyers de PPA notifiés à l'OMSA par les Membres dans la région au moyen du système d'alerte précoce entre le 1^{er} janvier 2021 et le 14 juillet 2022



Pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 juillet 2022, aucune nouvelle autodéclaration de statut indemne de la PPA n'a été envoyée à l'OMSA par les Membres de la Région Europe. Les autodéclarations de statut indemne de la Belgique (*Auto-déclaration de la Belgique du statut indemne de peste porcine africaine chez tous les suidés*, publiée en octobre 2020), de la République tchèque (*Auto-déclaration concernant le recouvrement du statut indemne de peste porcine africaine chez la totalité des suidés*, publiée en avril 2019) et de l'Estonie (*Auto-déclaration de l'Estonie du statut indemne de peste porcine africaine au sein des porcs domestiques et des porcs sauvages captifs*, publiée en septembre 2018) sont toujours actives.

Les pays peuvent organiser des exercices de simulation de la maladie dans le but de tester un plan national d'intervention zoosanitaire existant et de s'exercer. Depuis janvier 2021, plusieurs pays dans la région ont mené des exercices de simulation de la PPA : la République tchèque (en août-septembre 2021 et en mai 2022), l'Italie (septembre 2021), la Suisse (septembre et novembre 2021) et le Royaume-Uni (de juillet à septembre 2021). Les détails de tous les exercices de simulation sont publiés et disponibles sur le site Internet de l'OMSA¹⁸.

Comme mentionné pour le SARS-CoV-2, des activités liées aux renseignements sur les épidémies sont menées pour plusieurs maladies présentant un intérêt pour l'OMSA. Un algorithme de recherche spécifique a été mis en place dans le système EIOS¹⁹ afin de détecter les informations pertinentes relatives à la PPA. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 juillet 2022, plus de 9000 éléments d'information ont été détectés par le système pour étude et analyse. Pour 41 de ces éléments, il a été jugé pertinent de contacter les Membres concernés pour leur demander des

¹⁸ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/collecte-de-donnees-sur-les-maladies/exercices-de-simulation/#ui-id-1>

¹⁹ EIOS : Epidemic Intelligence from Open Sources

précisions/clarifications. En ce qui concerne la PPA, l'objectif des activités liées aux renseignements sur les épidémies est non seulement d'obtenir la confirmation des informations relatives aux événements sanitaires qui circulent dans les médias, mais aussi de suivre toute autre information pertinente et de lutter contre les informations erronées et la désinformation.

Connaissances scientifiques/autres activités

L'OMSA collecte et analyse les données scientifiques les plus récentes relatives à la lutte contre les maladies animales et travaille en étroite collaboration avec son réseau d'expertise scientifique, dont les Centres collaborateurs et les Laboratoires de référence de l'OMSA, afin de fournir à ses Membres des informations et des lignes directrices pour les aider à améliorer leurs méthodes de contrôle et d'éradication des maladies animales. Récemment, le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPA a publié une synthèse des tests au point de service disponibles dans le commerce permettant la détection rapide de la PPA. L'OMSA collabore également avec la FAO sous l'égide du Plan-cadre mondial FAO/OMSA pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) afin d'aider les pays à prévenir et à contrôler la PPA et de limiter autant que possible les effets négatifs de la maladie sur la santé et le bien-être des porcs ainsi que sur le commerce international.

Dans le cadre de ce rôle central, l'OMSA a créé un référentiel dédié sur son site Internet pour donner accès à un vaste éventail d'outils préparés par ses soins, tels que des documents de communication et des ressources de formation. Ces ressources se trouvent sur le portail PPA²⁰ de l'OMSA.

Pour veiller à ce que les Membres, les non-membres, les autres parties prenantes et la communauté internationale soient autant que possible pleinement au fait de la situation mondiale de la PPA, l'OMSA communique des informations actualisées toutes les deux semaines, qu'elle publie sur son site Internet. Ces rapports présentent une mise à jour de la situation récente (c'est-à-dire au cours des deux semaines précédentes) sur la base des notifications. Celle-ci est suivie par un résumé des données principales relatives à la période 2020–2022. La situation et la dynamique de la maladie sont commentées et accompagnées d'une brève interprétation épidémiologique et de recommandations. En moyenne, chaque rapport est consulté par plus de 600 personnes (minimum 63 et maximum 1846), avec un temps de visualisation moyen de 2 minutes et 46 secondes, ce qui indique un niveau d'intérêt élevé pour ce sujet dans l'ensemble. Il convient de souligner que la page consacrée à la peste porcine africaine, y compris le rapport sur la situation de la PPA, est l'une des plus consultées du site de l'OMSA, avec plus de 2000 visites hebdomadaires.

²⁰ <https://www.woah.org/fr/maladie/peste-porcine-africaine/#ui-id-5>

Résumé

Toutes les données présentées dans cette section montrent une dégradation claire, constante et progressive de la situation épidémiologique de la PPA au niveau régional. La tendance observée en Europe est comparable et correspond en grande partie à la détérioration de la situation épidémiologique de la maladie à l'échelle mondiale.

La propagation du virus à de nouveaux pays ainsi que sa progression dans de nouvelles zones à l'intérieur des pays déjà touchés doivent inciter à réfléchir aux comportements à l'interface homme/animal/environnement qui permettent actuellement la dissémination du virus dans de nouvelles populations.

Les données montrent la capacité du virus à faire des « bonds » et à apparaître soudainement dans des zones éloignées de son aire de répartition connue, comme le prouve l'apparition de la maladie en Italie et en Macédoine du Nord ou encore l'apparition du virus dans des zones auparavant non touchées loin de tout autre foyer (p. ex. en Allemagne). Une amélioration des enquêtes sur l'origine des foyers est nécessaire pour mieux comprendre la dynamique actuelle et réduire la probabilité d'une nouvelle expansion.

Ces données montrent le poids des activités humaines dans la propagation régionale de la maladie et soulignent l'importance de la détection précoce et de la notification rapide, de la sensibilisation du grand public et de l'application de mesures de biosécurité strictes tout au long de la chaîne d'approvisionnement porcine.

v. Informations actualisées concernant WAHIS et interconnexion avec ADIS

Depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS, l'OMSA poursuit son travail avec le prestataire informatique afin de mettre en place un plan de maintenance solide pour la plateforme en ligne et de corriger les bogues importants des fonctionnalités existantes. Le projet se concentre toujours sur les points suivants :

- (1) La stabilisation et l'optimisation des modules existants ainsi que l'amélioration de la performance de la plateforme :
 - ✓ La première priorité porte sur l'optimisation du module de notification immédiate/rapport de suivi, dont la mise en ligne est prévue en septembre 2022. Cela améliorera considérablement l'expérience utilisateur et la performance de la plateforme.
 - ✓ La deuxième priorité est l'interconnexion de ce module avec le Système d'information sur les maladies animales de l'UE (ADIS) d'ici fin 2022. L'objectif est de simplifier le processus de notification des maladies animales pour permettre aux États membres de l'UE de remplir leurs obligations légales en matière de notifications à l'UE et à l'OMSA en saisissant leurs données une seule fois. Avant l'interconnexion, une formation conjointe WAHIS/ADIS axée sur ce sujet sera organisée. Le lien avec ADIS est déjà en place, les tableaux de référence de WAHIS ayant été transférés dans ADIS par le biais d'un service web automatisé ; cependant, un renforcement est nécessaire afin d'optimiser la communication bidirectionnelle entre WAHIS et ADIS. Pour garantir la solidité du cadre de ces échanges, une procédure opérationnelle normalisée entre l'OMSA et la Commission européenne (CE) est en cours d'élaboration.
 - ✓ Ensuite, l'accent sera mis sur l'optimisation du module des rapports semestriels début 2023.
- (2) Le développement des évolutions à venir, en tenant compte des commentaires des utilisateurs, et le développement des fonctionnalités restantes :
 - ✓ rapport annuel d'ici 2023,
 - ✓ application d'alerte d'ici la mi-2023,
 - ✓ développement et amélioration des tableaux de bord (en cours),

- ✓ évolution des fonctions de cartographie (en cours).

(3) L'établissement de liens avec la communauté de la santé à l'échelle mondiale grâce au déploiement de l'interopérabilité publique d'ici la mi-2023.

Une plateforme de données de qualité est essentielle pour permettre à l'OMSA de renforcer son rôle de coordonnateur des données et est indissociable du déploiement de la stratégie de transformation numérique de l'Organisation. Pendant la pandémie de COVID-19, le rôle et la contribution de l'OMSA pour fournir une plateforme permettant l'interconnexion avec d'autres organisations internationales sont devenus de plus en plus importants. L'OMSA doit continuer à donner à ses Membres la possibilité de notifier facilement les maladies animales, ce qui favorisera la transparence, l'accès et l'analyse. Les connaissances produites doivent aider l'OMSA, ses Membres et les autres parties prenantes dans le processus de prise de décisions et contribuer aux efforts visant à améliorer les performances du système.

Pour toute assistance concernant WAHIS, veuillez contacter <https://wahis-support.woah.org/>

Nous remercions la Commission européenne pour son soutien sans faille et sa collaboration au développement de WAHIS. Pour maintenir la pertinence du système au fil du temps, un investissement continu est nécessaire afin de permettre à WAHIS d'évoluer et de répondre aux besoins des Membres et des utilisateurs publics.